

MANDAT

Entre les soussignés :

La société KUMKWATT,

Société immatriculée en France sous le numéro **931 110 092** au RCS de **Mende**,

Dont le siège social est situé **6 chemin des Mègres, 48000 Mende**,

Représentée par **M. Antoine FILLAULT**, en sa qualité de **Directeur Général**,

Ci-après dénommée **le Mandant**,

Et

La société AVEIL SAS,

Société immatriculée en France sous le numéro **921 249 553** au RCS de **Mende**,

Dont le siège social est situé **6 chemin des Mègres, 48000 Mende**,

Représentée par **M. Grégory PONS**, en sa qualité de **Président**,

Ci-après dénommée **le Mandataire**,

Article 1 – Objet

Le présent mandat a pour objet d'habiliter le Mandataire à agir **au nom et pour le compte du Mandant** pour l'ensemble des démarches administratives liées au **dépôt et à l'instruction d'un dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale**, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, relatif au projet suivant :

- **Nature du projet** : Parc solaire agrivoltaïque
- **Localisation** : Commune de Caixon, lieu-dit Pédure, parcelle cadastrale A 453

Article 2 – Pouvoirs conférés

Dans ce cadre, le Mandataire est expressément autorisé à :

- Préparer les formulaires nécessaires au dépôt du dossier de demande d'examen au cas par cas ;
- Déposer le dossier auprès de la Préfecture et/ou de la DREAL compétente ;
- Transmettre les pièces complémentaires demandées par l'administration dans le cadre de l'instruction ;
- Assurer le suivi administratif et technique du dossier jusqu'à la décision de l'autorité compétente.

Il est expressément précisé que :

- Le **pétitionnaire du projet demeure le Mandant** ;
- Le **Mandataire n'est pas habilité à engager juridiquement le Mandant**, notamment par la signature de documents à valeur contractuelle ou décisionnelle ;
- Les documents engageant juridiquement le Mandant sont signés exclusivement par ce dernier.

Le dépôt matériel du dossier sur la plateforme administrative de l'État est réalisé par **Mme Nina Camoin, Responsable environnement – écologue au sein d'AVEIL SAS, en qualité de contact et opératrice technique, agissant pour le compte du Mandataire, sans pouvoir de représentation légale ni d'engagement juridique du Mandant.**

Article 3 – Durée

Le présent mandat est valable jusqu'à la clôture de la procédure d'instruction du dossier d'examen au cas par cas et à la décision finale de l'autorité administrative compétente, sauf révocation expresse par écrit du Mandant.

Fait à **Mende (48)**,

Le **19/12/2025**

Signature du Mandant

(*M. Antoine FILLAULT – Directeur Général*)



Signature pour acceptation du mandat

(*M. Grégory PONS – Président AVEIL SAS*)

